Dixième année — N° 358 | On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 23 OCTOBRE 1915

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi matin de 10 à 12 heures.

La Garde d'Honneur

J'entends de divers côtés des prophéties sinistres. Le jeu de trouver ce qui arrivera après la guerre est, on le sait, fort à la mode. La presse a demandé, là-dessus, en des enquêtes nombreuses, l'avis de toutes les autorités intellectuelles du pays, et ce n'est point leur faute si nous ne savons ce qui adviendra du théâtre, du roman, de la musique, de la peinture, de la sculpture et du reste. Car malgré que tant de beaux esprits aient consenti à faire leur Mme de Thèbes, nous ne savons toujours rien, n'est-ce pas? Leurs prédictions nous laissent aussi perplexes que celles de la première grande devineresse venue; d'autant plus perplexes qu'elles sont beaucoup et qu'elles se contredisent. Aussi le danger n'est-il point là.

Mais par dessous ces hautes opinions divisées, il se forme, dans le public à qui on ne demande rien, certains courants qui entraînent une majorité inquiétante. D'où viennent-ils? On serait tenté d'en chercher la source chez nos ennemis tant ils nous sont défavorables.

A tous les patriotes qui s'y laissent aller sans méfiance, on ne saurait trop crier gare. Déjà certaines de ces prédictions portent leur mauvais fruit, et l'on nous assure que l'une d'elles, dont je ne parlerai pas autrement, a déjà commencé de nuire au crédit de la France.

J'en veux relever une autre, moins pétilleuse pour le présent, mais plus offensante peut-être et dont la réalisation mènerait notre pays à la déchéance finale. On nous certifie que, après la guerre, c'en sera fait des bonnes mœurs et de toute spiritualité. De la vie primitive dont, pendant si longtemps, nos soldats auront souffert les peines, ils rapporteront le primitif appétit du plaisir. Et, pendant des années, la France se gavera de jouissances grossières. On nous en donne pour preuve que les publications actuellement le plus en faveur sont des feuilles trop gauloises; on cite certains soldats qui, tandis que leurs familles les croyaient privés de permission, ont passé leurs quatre jours en fête à Paris.

Si ces faits sont exacts, ils ne prouvent rien et, pour notre part, nous ne laisserons point, sans protester, s'accréditer un bruit malfaisant et honteux.

Honteux, car il déshonore nos combattants, qui ne sauveraient ainsi la civilisation que pour la renier et la détruire.

Malfaisant car, on ne l'ignore point, les prophéties ont un pouvoir de suggestion. Le Petit Chose d'Alphonse Daudet, ayant répété vingt fois sans raison qu'il casserait une bouteille si on la lui confiait, ne manque point de la casser ensuite.

Notre pays fait depuis quatorze mois, envers et contre toutes les manœuvres d'un ennemi trop puissant, un magnifique effort de calme avec la certitude que sa confiance est le plus sûr réconfort des combattants; il doit proclamer aussi hautement qu'il compte sur « la tenue » de ses soldats, après comme pendant la lutte; c'est le plus sûr garant contre les tentations qu'ils en pourraient rapporter.

Mais en rapporteront-ils vraiment de si basses? Nous pourrions, nous, citer des preuves, que de saines et fières aspirations sont nées de la guerre en des jeunes gens pénétrés auparavant de l'axiome : il faut que jeunesse se passe; citer l'exemple de liens de familles resserrés; et aussi, chez des hommes de l'arrière, ayant professé tous les immoraux préjugés masculins, de singuliers retours à la vérité noble.

Faisons la part belle aux mauvais prophètes. Admettons que, dans le pays appauvri, décimé, en deuil, dans la France meurtrie à relever, les hommes, ayant d'immenses tâches devant eux, ne reviendront qu'avec un souci de débauche. Qu'ils nous pardonnent de leur faire pour un instant cet affront.

Mais faut-il admettre aussi que les femmes seront à l'unisson ? Elles, qui ne sont point retournées à la vie primitive, elles qui maintenues jusque-là dans les besognes médiocres ou dans l'oisiveté frivole, se sont haussées aux plus hauts devoirs; elles qui, dans ces jours de barbarie, ont formé vraiment la garde d'honneur du patrimoine moral de l'humanité! Seront-elles donc prises d'un fol besoin de s'amuser grossièrement pour se délasser de leur beau maintien.

Je ne veux point faire à mon tour la diseuse de bonne aventure. Je ne sais ce qui arrivera, mais je sais bien ce qui devrait arriver. Et je crois énergiquement que notre seule pensée efficace envers l'avenir, — une pensée, qui est un devoir, — c'est l'espoir que ce qui devrait être sera, c'est la volonté que cela soit.

Parmi toutes les nouvelles missions féminines, est la mission de maintenir présents, très haut, cet espoir et cette volonté. Nous ne ferons pas à nos morts la monstrueuse injure de permettre l'avilissement du pays pour lequel ils ont été sublimes. Nous saurons vouloir que les survivants glorieux restent dignes d'eux-mêmes.

Un grand écrivain disparu aux premiers jours de la guerre et qui, à son heure, répandit quelques vérités, a dit: « Toute question sociale est une question de morale. » L'effort nécessaire à la France pour la résurrection de ses cités détruites, de son sol ravagé, de son industrie, de son commerce, de sa population, de sa littérature et de son art, ne s'accomplira point dans le libertinage. La pureté des mœurs est l'essence de toute force. Rétablissons à son rang le beau mot vertu, que les plaisantins du scepticisme avaient réussi à rendre ridicule. Des femmes, pour qui toujours vertu a signifié honneur, faisons les répondantes, dans l'avenir, de la vertu nationale, de l'honneur français.

JANE MISME.

Les Féministes et la tutelle des Femmes

A propos de notre dernier article sur la tutelle des femmes, Mme François Raspail, secrétaire générale de l'Union fraternelle des femmes nous adresse l'intéressante information suivante:

La Française dit: « Les féministes ne feront-elles donc rien pour que le Sénat ne laisse point dormir de nouvelles années la proposition de loi de M. Violette? »

Des féministes répondent: « Non seulement nous avons fait en juillet dernier une démarche auprès du rapporteur de la Commission sénatoriale — ce qui montre un louable souci d'actualités — mais nous avons inauguré une façon d'entente cordiale, qu'il serait intéressant de voir se développer dans tout le Féminisme.

Trois sociétés: Groupe Français d'études féministes et des droits civils des femmes (Pr.: Mme **Oddo-Deflou**); Amélioration du sort de la femme (Pr.: **Mme Lydie Martial**; S. G. **Mme Barrelet**); Union fraternelle des Femmes (Pr.: **Mme Amélie Hammer**; S. G. **Mme François Raspail**), se sont unies pour présenter des amendements au projet de loi en question, donnant ainsi, et plus de poids à leurs revendications, et un bel exemple de solidarité féminine. Il est juste de dire, que si ces trois sociétés ont été les seules signataires de la pétition, c'est que le temps matériel a manqué pour joindre les Présidents ou les Secrétaires généraux des autres groupes.

Voici quels sont les principaux amendements soumis à la sagacité de la Commission du Sénat.

Le tableau en a été dressé sur les indications de Mme Oddo-Deflou, à la grande expérience de qui il faut toujours recourir en matière de législation.

Art. 407. — En cas de mariage, sauf le cas où il y aurait instance en séparation de biens, en séparation de corps ou en divorce, la femme sera **représentée** par son mari.

Amendement: au lieu de **représentée, sera autorisée** par son mari.

Art. 442. — Sauf sous le régime de la séparation de biens, la femme mariée ne pourra être nommée tutrice ou curatrice qu'avec l'autorisation de son mari, etc., etc.

Amendement: **A compléter ainsi:** l'autorisation donnée par le mari à la femme d'accepter la tutelle, l'habilitera à faire seule et sans nouvelle autorisation tous les actes y afférents.

Autres amendements. — I. Suppression du conseil de tutelle ou alors:

La mère pourra comme le père désigner un conseil de tutelle, sans le consentement duquel le père ne pourra accomplir aucun acte relatif à la tutelle, ou **aucun** de ceux que la pré-mourante aura limitativement indiqués.

II. **Le père comme la mère,** tuteur ou tutrice d'un ou de plusieurs enfants, qui veut se remarier, devra avant l'acte de mariage, convoquer le conseil de famille qui décidera si la tutelle doit lui être conservée, sinon il la perd de plein droit.

III. — Il n'y aura aucune préférence au point de vue de la dévolution de la tutelle, entre les ascendants et les ascendantes du même degré, ni entre la ligne masculine et la ligne féminine. S'il y a plusieurs ascendants et ascendantes d'égal degré en concurrence, le conseil de famille choisira celui ou celle qui présente le plus de garantie de capacité et d'honnêteté.

M. Guillier, le distingué rapporteur de la Commission sénatoriale, après avoir examiné le tableau ci-dessus, avec le plus bienveillant intérêt, et écouté attentivement les explications que lui donnait la déléguée des sociétés précitées, a déclaré qu'il acceptait pour sa part, ces modifications au projet de loi, qu'il les soumettrait à la Commission en les appuyant énergiquement et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour activer la venue en discussion de la loi sur la tutelle.

Les femmes ont, en l'honorable M. Guillier, un ardent défenseur de leur cause, elles lui en expriment ici toute leur reconnaissance. Dans les démarches nouvelles qu'elles tentent en ce moment près du Sénat, elles sont persuadées que l'appui du rapporteur ne leur manquera pas; elles en sentent tout le prix.

Que **La Française** les aide, et peut-être le vote de cette loi si importante, ne se fera-t-il pas attendre trop longtemps... les orphelins sont pressés... pensons-y.

H. RASPAIL.

ENQUÊTE sur l'orientation professionnelle

Admission des jeunes filles aux écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat
Réponse de Mme Léa Bérard

Mme Léa Bérard, professeur au Lycée de jeunes filles de Montpellier et dont nos lecteurs connaissent depuis la première heure de notre journal l'action féministe pratique nous donne en réponse à notre enquête une grande nouvelle.

Elle nous écrit:

« Sur l'initiative de la Chambre de commerce de Montpellier le Ministre du Commerce vient d'ouvrir les Ecoles supérieures de commerce aux jeunes filles.

La Chambre de commerce de Montpellier avait examiné la question dans sa séance du 6 août.

Elle a reconnu qu'en raison des circonstances actuelles, il importait de prévoir des vides, malheureusement trop nombreux, parmi les jeunes gens dans le monde des affaires. Et elle a conclu que, dans ces conditions, il était urgent de faire appel à l'activité féminine qui trouvera à s'employer utilement et lucrativement à la cessation des hostilités.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a pris en considération le vœu de la Chambre de commerce de Montpellier. Il a jugé que, en outre, d'après l'expérience faite ces dernières années dans les Facultés et écoles supérieures de l'Université, il n'y avait pas lieu de refuser davantage aux jeunes filles le bénéfice du haut enseignement commercial.

Par sa circulaire du 29 septembre 1915, le Ministre a donc décidé que, désormais, les jeunes filles seront admises dans les Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat au même titre que les jeunes gens et qu'elles bénéficieront comme eux des avantages et privilèges concédés au diplôme par le mérret ministériel du 30 avril 1906. »

Il n'est point étonnant que l'initiative ayant été prise par Montpellier, le Midi soit le premier à en connaître le résultat.

La Française, donnera prochainement d'autres détails sur cette innovation, afin de facilité aux jeunes filles leur entrée dans les écoles désormais ouvertes pour elles.

Les femmes dans la Boulangerie

Nos lecteurs se rappellent sans doute les articles publiés ici l'an passé par notre si intelligente et vaillante collaboratrice, Mme Busard, à propos de l'admission des femmes à la fabrication du pain dans les boulangeries parisiennes. De l'enquête à laquelle elle s'était livrée, il résultait que, selon l'opinion des professionnels, ce n'était point là un métier de femmes.

Or voici que, en quatorze mois de guerre et une fois de plus, les faits semblent condamner l'exclusion professionnelle des femmes.

Les journaux ont conté l'histoire de la petite boulangère d'Exoudun près de Niort dans les Deux-Sèvres. Nous manquerions à notre devoir en ne la redisant point.

Le boulanger d'Exoudun, Daniau, qui fournissait une nombreuse clientèle, éparpillée dans la campagne, fut mobilisé quelques semaines après la déclaration de guerre. Sa fille, Madeleine Daniau, âgée de 14 ans, prit sa place au fournil sans autre apprentissage et suffit à le remplacer.

Pendant une permission de son père, elle se fit montrer à fabriquer le pain de fantaisie.

Citons notre confrère *Le Temps* afin de noter son opinion qui, mieux que la nôtre en cette matière, représente l'opinion publique.

« Madeleine Daniau fait maintenant plus de 400 kilos de pain par jour.

Debout dès quatre heures du matin, elle chauffe son four, pétrit et enfourne, accomplissant, avec la seule aide de son frère, et comme le boulanger le mieux entraîné, ces dures et pénibles besognes.

Ces faits ont été portés à la connaissance du président de la République par M. Rang des Adrets, préfet des Deux-Sèvres et voici la lettre que M. Poincaré s'est empressé de faire adresser à la petite Madeleine Daniau par M. Félix Decori, secrétaire général civil de la présidence.

Paris, le 31 août 1915.

Mademoiselle,

M. le Préfet des Deux-Sèvres m'a signalé la vaillance avec laquelle vous suppléez, dans l'exercice de sa fatigante profession de boulanger, votre père actuellement mobilisé, et les laborieux efforts grâce auxquels, malgré votre très jeune âge, vous assurez quotidiennement du pain aux habitants de votre commune d'Exoudun.

M. le président de la République, à la connaissance de qui j'ai porté votre belle initiative, en a été sincèrement touché. Il a constaté avec grand plaisir le salutaire exemple et les services que vous rendez autour de vous avec tant de bonne humeur et de courage. Il m'a chargé de vous en faire ses bien sincères compliments et de vous envoyer de sa part ce petit bijou, cette croix de Lorraine qui dira à la vaillante enfant des Deux-Sèvres qu'elle est aussi patriote et aussi bonne Française que ses petites sœurs de la Meuse.

Je m'acquitte avec grand plaisir de cette agréable mission et vous prie d'agréer, mademoiselle, l'expression de mes plus distingués sentiments.

Le secrétaire général civil
de la présidence de la République,
Félix Decori.

M. Rang des Adrets est allé remettre à leurs destinataires cette lettre avec une autre adressée par le Président au jeune frère de Madeleine et les souvenirs qui y étaient joints; à cette occasion, M. Vesque, conseiller municipal d'Exoudun, faisant actuellement fonctions de maire, organisa dans la salle de la mairie une réunion intime et locale au cours de laquelle les deux admirables enfants reçurent les félicitations de leurs concitoyens.

Madeleine Daniau et son jeune frère ont droit à l'admiration de tous: ils ont compris d'instinct que la vie du pays ne devait jamais s'interrompre et donné ainsi à la population le plus magnifique exemple d'énergie et de devoir. »

Ceci n'est qu'un cas isolé. Mais un récent mouvement nous révèle que à Paris et dans la banlieue plus de 2.000 boulangères ont remplacé dans leur commerce leurs maris mobilisés.

A la vérité, le mouvement en question est une manifestation de ces travailleuses pour que leurs maris leur soient rendus. Elles se sont réunies au *Petit Journal* sous la présidence de Mme Preteux d'Arcueil et sous le patronage de M. Jean Longuet, député.

Mme Préteux expose la situation.

— Au mois d'août 1914, les boulangers furent divisés en deux catégories. Les classes qui bénéficièrent d'un sursis n'ont jamais bougé. Les autres sont partis dès le premier jour, nous confiant la bonne marche d'établissements que nos forces ne nous permettent pas de tenir seules indéfiniment.

« Nous sommes à bout de forces. Ne serait-il pas équitable de libérer nos maris, mobilisés depuis le premier jour, et de les remplacer par ceux qui ont jusqu'à présent bénéficié de sursis, suivant le principe de justice d'après lequel l'autorité militaire appelle les auxiliaires par tranches successives? »

Ce programme railla l'unanimité de l'assistance.

Après avoir entendu M. Longuet, député de la Seine, et M. Virot, conseiller municipal, elle chargea une délégation de se mettre en rapport avec les parlementaires parisiens.

Le texte d'une pétition au Ministre de la Guerre fut également adopté. Les déléguées, Mmes Preteux, Jaillot, Crochard, Proust, Blanchard, Clouzeau, Ramon et Vayssières la portèrent quelques jours après au Palais-Bourbon, où elles furent reçues par le groupe des députés de la Seine. M. Denys Cochin a offert de bonnes paroles aux boulangères. Après quoi le groupe a décidé d'entendre le syndicat de la boulangerie et de faire ensuite une démarche auprès du Ministère de la Guerre.

Ce que nous devons ici retenir surtout de ces manifestations, c'est que des capacités féminines souvent improvisées, ont suffi à la tête de maisons où la direction d'un homme de la profession semblait auparavant indispensable.

Les Eclaireuses

La guerre a fait évoluer rapidement vers une solution des problèmes d'intérêt vital pour notre pays; problèmes qui en temps de paix, menaçaient de n'être pas résolus avant longtemps. Des esprits clairvoyants et courageux dénonçaient bien le danger que nous faisait courir l'alcoolisme avec ses conséquences la dépopulation, l'affaiblissement de la race, mais il a fallu la guerre, pour nous faire mesurer la profondeur de l'abîme où nous allions gaiement.

Aussi tout ce qui peut contribuer à améliorer la qualité — physique et morale — des générations futures ne peut nous laisser indifférents; la même

nécessité, qui nous impose de ne rien négliger pour faire de nos petits garçons de vaillants soldats et de loyaux jeunes hommes, nous oblige à préparer dans nos fillettes des femmes saines équilibrées, travailleuses, soucieuses de leurs devoirs, les mères de famille de l'avenir.

Education physique, éducation morale des jeunes filles, c'est ce qu'entreprit de faire Mlle Fuchs, quand, en 1912, elle créa les « Eclaireuses de France » (1), groupement féminin analogue à celui de nos jeunes Eclaireurs ou Boys-Scout.

Mlle Fuchs nous avait dit: « Venez me voir, vendredi ou samedi. » Sans trop nous arrêter au jour, nous arrivons un jeudi ; les Eclaireuses sont au travail ; notre visite va peut-être les troubler et Mlle Fuchs nous renvoyer poliment.. Non, Mlle Fuchs fait contre mauvaise fortune bon cœur et très aimablement, nous guide à travers la ruche en activité. Comme nous préférons être venus le jeudi! Nous avons au moins le plaisir de voir ces fillettes, prendre avec Mlle Irène Lièvre leur leçon d'harmonie du mouvement, tandis que nous entendons un autre groupe chanter des chœurs avec entrain. Et toutes sont à la fois mignonnes et d'allure décidée, dans leur jupe kaki et leur chemisette blanche. La bonne humeur et la meilleure camaraderie règnent entre ces jeunes filles de conditions sociales différentes et d'âge très varié, car on les accueille de 10 à 18 ans.

Actuellement, elles sont 180 adhérentes payant un franc de cotisation annuelle.

Tous les jeudis elles se réunissent : elles font le matin le déjeuner qu'elles mangent à midi , puis viennent les cours: harmonie du mouvement, nouons d'hygiène, soins à donner aux blessés, aux enfants; enfin, on les mène à la piscine.

— Mais, nous confie Mlle Fuchs, nous nous heurtons là à une difficulté : la piscine Ledru-Rollin où nous menons nos petites ne s'ouvre qu'une fois par semaine aux filles, et six fois aux garçons et il nous est difficile de réunir toutes nos élèves nageuses le même jour.

Le soir, des cours de français, de sténographie et d'anglais sont faits pour celles qui, travaillant le jour, désirent perfectionner leur instruction.

Un dimanche par mois, on part toute la journée à la campagne; une autre dimanche, on part l'après-midi seulement. Et dans le cours de l'année, les Eclaireuses font quelques excursions de deux ou trois jours.

— Et pendant la guerre, demandons-nous, les Eclaireuses rendent-elles des services ?

— Certes oui. Elles ont d'abord assuré à elles seules le service de l'Ouvroir de l'Union chrétienne des jeunes filles ; elles servent d'encaisseuses à l'Union des Infirmières visiteuses de France; elles ont aidé à servir des repas populaires au restaurant Ledoyen.

Les petites Eclaireuses se sont rendues utiles, mais elles le seront encore davantage,si elles s'appliquent à se perfectionner toujours plus, et à suivre, quand elles seront des femmes, les commandements des Eclaireuses ; ils se résument dans ces mots : franchise,loyauté, travail et bonne humeur.

THÉRÈSE CASEVITZ-ROUFF.

(1) Eclaireuses de France, 22, rue de Naples.

LA GUERRE A L'ALCOOL

La Campagne de "l'Alarme" obtient un succès

Le gouvernement vient de capituler, après avoir soutenu pendant un an, sans broncher, le siège que, dès octobre 1914, M. Jean Finot, Président de l'Alarme, établissait autour de lui et que, aidé bientôt de toute la presse, il menait activement.

On annonce que le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Guerre, tant houspillés depuis douze mois, se décident enfin à prendre des mesures pour limiter, dans tout le pays, la consommation de l'alcool de bouche. La vente au détail des spiritueux serait interdite aux mobilisés, aux femmes et aux mineurs jusqu'à dix-huit ans. Au-dessus de dix-huit ans les hommes non mobilisés auront encore le droit de s'alcooliser tous les jours, dans les débits, mais seulement à partir de midi.

A l'heure où nous écrivons, les circulaires ministérielles portant ces prescriptions, ne sont point encore publiées, et nous ne pouvons donc les juger pleinement. Cependant les mesures que nous venons d'indiquer constituent déjà une réforme considérable quoique partielle.

Elles ralentiront sûrement le progrès du

fléau alcoolique. Elles ne l'enrayeront point et les adversaires de ce fléau ne doivent point songer à désarmer.

Nous examinerons dans un prochain numéro quelle forme doit prendre maintenant la lutte, particulièrement en ce qui concerne l'alcoolisme féminin. Nous voulons aujourd'hui seulement mesurer le degré du mal et marquer ainsi la nécessité de continuer la campagne.

Les autres petits indésirés

Nous avions noté, dans notre dernier numéro le scepticisme de la Chambre envers l'alcoolisme féminin. Nous devons craindre ici que parmi les féministes on ne soit pas suffisamment persuadé de la nécessité de combattre l'alcoolisme féminin, au besoin par des mesures d'exception.

Nous ne pouvons oublier que le comité du Conseil national des femmes, au nom de la dignité féminine, avait cru devoir protester contre le vœu de l'**Alarme**, réclamant l'interdiction de la vente de l'alcool aux femmes, de même qu'aux mobilisés et aux enfants. Nous avons combattu ici ce point de vue (1). Il n'y a rien d'humiliant pour les femmes à se trouver assimilées aux soldats et même, en ce cas, aux enfants, comme un des éléments les plus précieux de la nation. La honte serait que l'affreux vice put se répandre librement parmi elles. Nous ne doutons point que nos amies du Conseil national en présence de l'extension du fléau ne soient déjà revenues de leur premier sentiment. Il faut que le féminisme tout entier réalise contre l'alcoolisme féminin l'Union sacrée qui commence à se dessiner dans le pays contre l'alcoolisme en général.

Nous appelons aujourd'hui l'attention sur une des conséquences les plus graves de l'alcoolisme féminin. Il conduit fatalement ses adeptes à la débauche. Et, plus encore que celle de l'homme, la débauche de la femme, c'est la ruine de la famille. A travers les milliers de faits relevés de tous côtés comme preuve de l'immoralité féminine résultant de l'alcoolisme, nous empruntons au dernier numéro de **La Revue** la lettre suivante écrite à M. Jean Finot par un garçon de café.

Paris, 11 septembre 1915.

Monsieur,

J'ai lu et relu votre article sur l'alcoolisme et le gouvernement dans **La Revue**. J'ai pu apprécier la portée désastreuse que cause l'alcool sur la population mâle ou femelle, c'est pour cela que je vous écris pour vous dénoncer bien d'autres méfaits dûs toujours au terrible poison **l'alcool** dont vous pourrez vous rendre compte vous-même si vous daignez aller prendre votre café ou votre bock dans quelques-unes de ces maisons. Ici je ne cite que le quartier latin.

Depuis la guerre, certains ateliers de couture ou magasins de nouveautés ont dû congédier beaucoup de bon personnel, **jeunes filles ou autres**.

Il faut voir les cafés, les bars, dits américains, fréquentés à partir de cinq heures du soir par des groupes de 3, 4 ou 5 jeunes filles de 16, 20 ans au plus, qui se livrent à la boisson et à la prostitution ensuite, vous voyez des hommes de cinquante ans et plus leur donner rendez-vous dans des maisons à rideaux baissés, vous en voyez se griser par l'alcool à faire du scandale jusque dans la rue.

Si je vous dénonce ce fléau, c'est parce que je suis partisan de la suppression de l'alcool, malgré que mon métier est d'en vendre.

Je connais même des ménages où le mari est sur le front et où la femme fait les cafés et les bistros; quand elles ont un ou deux verres de trois-six dans le nez, elles vous répondent : « Ce n'est pas avec les 1 fr. 25 par jour que je touche que je peux vivre », ça n'est plus la femme réfléchie qui parle, c'est l'alcool.

Veuillez agréer, l'expression de tout mon plus profond respect.

Gibrat Jean,
garçon de café, âgé de 51 ans,
11, rue Jean-de-Beauvais

De malheureux permissionnaires ont pu récemment trouver à leur foyer le résultat de l'inconduite de leurs femmes. On en a conté maintes histoires tragiques. Des enfants sont nés, ou à naître, autres petits indésirés plus malheureux peut-être que les fruits de la violence allemande. Car de quel droit ici prêcherait-on aux maris la pitié pour la mère et l'enfant ? Qu'a-t-on fait pour préserver des tentations de l'isolement les femmes abandonnées par l'homme pour le service de la patrie? Et qu'adviendra-t-il de tant de ménages où le mari échappé à la mort a trouvé chez lui l'insulte et la douleur des trahisons. Quelques-uns se sont, dit-on, suicidés ; d'autres ont tué les coupables. Pour la plupart, ils sont repartis à l'armée et il faut prévoir pour leur retour dans la vie commune bien des orages, bien des ruptures. Un autre correspondant de **La Revue**, M. de Rochencourt, écrit :

« Que faudra-t-il faire de ces petits innocents qui seront rejetés avec indignation par les maris outragés? Et que fera-t-on des ministres coupables (MM. Millerand et Malvy), de n'avoir pas pris les mesures qui s'imposaient, en interdisant d'une façon absolue la vente de l'alcool aux femmes ? »

A quoi M. Jean Finot répond gravement:

« Les deux honorables ministres auront sans doute à cœur d'adopter pour leur compte personnel les nombreux enfants venus ainsi au monde. Et ce sera une expiation héroïque à laquelle applaudiront tous les amis connus et inconnus de ces deux hommes si représentatifs des inconséquences du pouvoir. »

Si élégante que soit cette solution, elle ne tentera point hélas, il faut le craindre, les ministres responsables. Et combien d'enfants souffriront ainsi dans l'avenir, combien chargeront le budget déjà si chargé de l'assistance publique.

Les féministes s'uniront toutes afin de poursuivre le bon combat.

(1) **Les femmes d'abord** « La Française » 29 mai 1915.

Héroïnes du Jour

GUERRIÈRES RUSSES

La guerre en a fait surgir partout. Voici des Russes: Mme Koudasheva, poète, écrivain, musicienne, nageuse, enrôlée comme volontaire dans les armées du tsar, nommée lieutenant le mois dernier pour actes de bravoure; Natalie Tychnini, de Kiev, décorée de la croix de Saint-Georges, approvisionna de munitions les tranchées, blessée à Opatow, remassée par les Autrichiens, fut soignée par eux jusqu'au moment où les Russes la délivrèrent; Alexandra Lagdrevd, officier dans un régiment de cosaques, prisonnière des Allemands, s'échappe en emportant des documents intéressant les prochains mouvements des troupes; Martha la Jaune, ainsi surnommée à cause de ses cheveux d'or, reprend, au combat de Soôatchœw, un drapeau russe aux Allemands et tue six Boches qui la poursuivaient pour reconquérir l'emblème.

Il y en a d'autres..

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Le *Journal officiel* publie à nouveau avec plus de détails ces citations qui ont paru dans notre dernier numéro.

Mlle Jacquier, infirmière-major à Maubeuge : a prodigué ses soins à de nombreux blessés pendant le bombardement et l'investissement de cette place. Libérée, après trois mois passés près des blessés français et allemands, s'est mise immédiatement à la disposition de sa société et a continué sa mission dans deux hôpitaux, où elle a obtenu la médaille d'argent des épidémies. N'a cessé de montrer depuis le commencement de la guerre un dévouement et une vaillance dignes des plus grands éloges.

Mme Armagnac, infirmière à Maubeuge : a prodigué ses soins à de nombreux blessés pendant le bombardement et l'investissement de Maubeuge. Libérée après trois mois passés près des blessés français et allemands, s'est mise immédiatement à la disposition de sa société et a continué a mission dans un hôpital où elle a contracté une maladie infectieuse et obtenu une médaille de bronze. N'a cessé de montrer depuis le commencement de la guerre un dévouement et une vaillance dignes des plus grands éloges.

Mme de la Tour Maubourg, infirmière de la société française de secours aux blessés militaires à Maubeuge et, ultérieurement dans des hôpitaux relevant du « corps: a prodigué ses soins à de nombreux blessés, pendant le bombardement et l'investissement de la place. Libérée après trois mois passés près des blessés français et allemands, s'est mise immédiatement à la disposition de sa société et a continué sa mission dans deux hôpitaux, où elle a subi de nouveaux bombardements. N'a cessé de montrer, depuis le commencement de la guerre, un dévouement et une vaillance dignes des plus grands éloges.

Mlle Le Bail, infirmière à Maubeuge;

Mlle de Lyrot, infirmière à Maubeuge;

Mme de Chabannes, infirmière à Maubeuge;

Ont prodigué leurs soins à de nombreux blessés pendant le bombardement et l'investissement de cette place. Ont été libérées après trois mois passés près des blessés français et allemands. Ont montré un dévouement et une vaillance dignes des plus grands éloges.

Ce nouveau nom figure à l'ordre du jour du 28 août.

Mme Andrieu (Mireille) : se considérant comme obligée par sa situation, de demeurer au milieu d'une population éprouvée par de fréquents bombardements, donne depuis le commencement de la guerre, par son énergie et son dévouement aux blessés civils et militaires, un bel exemple de résistance morale et de mépris du danger.

CROIX & MÉDAILLES

Le ministre de la guerre a décerné les médailles d'honneur des épidémies ci-après:

Médailles d'or. — Mlle de Foras, infirmière à l'hôpital complémentaire n° 54 à Dinard.

Mlle Braun, infirmière volontaire à l'hôpital des contagieux de Rothenaus.

Médailles d'argent. — Mme Coince, infirmière-major à l'hôpital temporaire n° 110 à Vaucouleurs.

Mlle Quinaux, infirmière de l'Association des dames françaises à l'hôpital auxiliaire n° 202 à Beauvais.

Mme Compagnon, infirmière-major bénévole à l'infirmerie-hôpital du camp de la Valbonne.

Mlle Danjou, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.

Mlle Louvat, infirmière-major, et Mme Chazette, infirmière bénévole à l'hôpital annexe V. G. 3. (Ecole polytechnique).

Mme Dautel (en religion sœur Mathilde), infirmière à l'ambulance 6/8.

Mme Schwartz : a prodigué les soins les plus assidus et les plus dévoués aux malades contagieux, depuis le 10 août 1914.

Mlles Marguerite Braun, Antoinette Lecoq, Louise Guérin, Denise Hauger, Suzanne Poulet, infirmières volontaires.

Médailles de bronze. — Mme Courier, infirmière de l'Association des dames françaises à l'hôpital auxiliaire n° 202 à Beauvais.

Mme Lamotte, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires à l'Hôtel-Dieu militarisé de Beauvais.

Mme la comtesse de Pienne Mac-Mahon, infirmière à l'ambulance 6/8.

Mme Favatier, née Nombel, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires à l'hôpital mixte de Narbonne.

Mlles Blanche Bellot, Mmes Patry (en religion sœur Elisabeth), Marie Renaud (en religion sœur Madeleine), Marie Grain de Gherlor et Mlle Julie Guyot, infirmières.

Mme Hardouin : en service pendant dix mois dans la section des malades contagieux, qu'elle a soignés avec dévouement.

Croix de guerre. — Le général D. a remis à Compiègne, la croix de guerre avec palmes, à onze infirmières de la Croix-Rouge, attachées à divers services du centre hospitalier de la ville.

Mme Carel, femme du chirurgien bien connu, était au nombre des décorés.

Le Mérite agricole pour les paysannes de France. — La commission de l'agriculture, réunie sous la présidence de M. Cosnier, a, sur la proposition de M. Dariac, rapporteur du budget de l'agriculture, décidé d'appeler l'attention du gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à comprendre dans une promotion spéciale du Mérite agricole et de médailles d'honneur les mères et femmes de mobilisés qui se sont particulièrement distinguées depuis le début des hostilités dans les travaux culturaux.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE

L'Aide aux familles des prisonniers de Guerre Français et Belges

Un groupe de femmes généreuses, avec à leur tête Mme Gustave Kahn, femme du poète distingué, ne trouvant pas un suffisant emploi de leurs loisirs et de leurs ressources dans les œuvres déjà existantes, résolurent en juillet dernier d'en fonder une à leur tour. Leur première pensée fut pour les enfants; mais comment évoquer les enfants malheureux sans penser à celles qui souffrent de leur souffrance mille fois plus que de la leur propre, à leurs mères? Et chacune de rappeler les visions connues: les jeunes femmes pâles, épuisées, qui se tuent de travail pour remplacer l'absent, celles qui se sont sauvées dans la nuit à l'approche de l'ennemi, emportant le nourrisson dans ses couvertures, le serrant contre leur poitrine tandis qu'à leurs jupes s'accrochent les autres marmots affolés; et, peut-être plus touchantes parce que plus délaissées, les vieilles, celles dont le fils était l'unique soutien et qui maintenant, mi-sourdes, mi-aveugles, tremblantes, faibles et malades ne vivent plus que d'attente et de larmes.

Mais il falait limiter son action, et choisir entre toutes ces détresses. Ce ne fut pas au hasard, sans jugement réfléchi, que l'on se fixa sur les familles de prisonniers. Ces familles parurent aux organisatrices plus dignes de pitié que d'autres, parce qu'elles se privent pour envoyer des paquets en Allemagne. Le paquet familial, qui n'est qu'une manière de luxe pour les soldats de France, est malheureusement presque indispensable au prisonnier, en raison de la dureté du régime chez nos ennemis. Des Français de là-bas ont pu faire savoir aux leurs, par des tours de phrase ingénieux, qu'ils souffraient de la faim, du froid, qu'ils subissent des châtiments corporels pour la moindre dérogation à un règlement barbare. Aussi femmes et mères se résignent plus volontiers à n'être couvertes que de haillons, et à se refuser presque le nécessaire, qu'à ne pas adoucir autant qu'il est en leur pouvoir ces souffrances matérielles de ceux qu'elles aiment.

Il y a plus. Le chef de famille sur le front conserve encore en quelque mesure la direction morale de sa maison; il peut écrire lui-même, donner ses ordres, ses avis, on peut le consulter pour toutes les décisions à prendre.

Entre le prisonnier et les siens, l'abîme est ouvert. Et combien de femmes doivent se débrouiller toutes seules, décider de leur propre sort et de celui de leurs enfants, parfois en pays inconnu, entourées d'étrangers, sans aide d'aucune sorte. Combien n'étaient pas préparées d'avance à ces tâches par une vie difficile, mais avaient au contraire vécu dans l'aisance, et dans une demi-oisiveté, ignorantes des affaires et malhabiles aux démarches!

Il y avait donc là un déversoir pour la bienfaisance matérielle et morale. C'est pourquoi fut fondée *l'Aide aux familles de prisonniers*.

Il fut convenu que chaque membre du bureau ferait ses propres frais de correspondance, d'enquêtes, etc. Comme le disait en souriant la présidente, celes qui ont leur auto prennent leur auto, celles qui n'en ont pas, se gaient un taxi, celles qui n'ont pas de quoi s'en payer un vont en omnibus ou à pied. Cela regarde chacune, et ainsi chacune fait ce quelle peut et selon ses moyens. Ce système ingénieux et discret permet à des personnes non fortunées de faire partie du bureau et de servir l'œuvre sans être gênées par leur moindre participation pécuniaire; en même temps il évite les inconvénients d'un budget trop lourd et simplifie les comptes de la trésorière.

La Mairie du IX^e^ arrondissement mit gracieusement une salle au service de la société, ce qui épargne des frais de local.

Le groupe initiateur ne portait point son ambition très haut. En réunissant quelques bonnes volontés et quelques fonds, il espérait pouvoir secourir une dizaine, au plus une vingtaine de familles. Quelle fut la surprise sinon l'effroi, lorsque, une petite annonce ayant paru dans un journal sur la fondation de la société, le bureau recevait en quelques jours plus de *cinq mille* demandes de secours !

Et par qui commencer ? On avait bien essayé d'écrire « urgent », « très urgent », sur les feuilles d'enquêtes des cas qui paraîtraient les plus pitoyables. Bientôt presque toutes les fiches portaient cette mention.

Ce sont des réfugiées, parties sans prendre le temps d'emporter des vêtements, du linge, des chaussures de rechange: elles doivent vivre à l'hôtel (au minimum 7 fr. par semaine) et l'allocation leur permet juste de se nourrir. Le linge, les chaussures sont vite usés, surtout par les enfants. Aussi est-ce ce qui fait le plus besoin et ce qui revient en « motif » dans presque toutes les lettres de demande. Nous n'avons plus rien à nous mettre.

D'autres cas sont plus embarrassants. Un docteur mobilisé a été fait prisonnier. Sa femme a fui précipitamment devant l'ennemi, dans l'auto d'une voisine emportant sa petite fille malade. Elle n'avait sur elle qu'une robe. La voisine l'a conduite jusqu'à une station d'où l'on faisait partir des réfugiés ; elle s'est jointe à eux, mais pendant le trajet la petite fille est morte. Cette dame habituée à l'aisance, n'a maintenant aucune ressource et ne reçoit de son mari que des lettres navrantes. Elle offre de faire des fleurs en soie, talent qu'elle avait autrefois pour s'amuser !

Une autre est la femme d'un principal clerc de notaire, qui fut emmené en Allemagne comme prisonnier civil. Elle a pu se refugier à Paris avec sa mère âgée et sa petite fille. Elle n'a rien pu sauver de ses économies et se trouve dénuée de tout.

Que dire du vieux père qui a onze enfants dont sept sur le front, deux prisonniers ? de la mère dont les cinq fils se sont battus pour la France, deux sont morts, un prisonnier ? De la femme dont le fils est blessé et prisonnier, le mari disparu dans un combat ? Etc., etc. Et à ces détresses morales s'ajoute la misère qui grandit comme un flot, gagne de plus en plus, semble tout submerger...

Cette impression d'inondation était bien celle que ressentaient au début les personnes charitables qui avaient entrepris la nouvelle œuvre. Cependant, si le bien qu'on fait est insignifiant quand on le compare au bien qui reste à faire, il est réconfortant quand on le considère en soi-même. Ainsi, l'*Aide aux familles de prisonniers* n'a pas encore pu répondre à toutes les demandes qui lui ont été adressées; mais elle a déjà secouru plus de trois cents familles. Elle ne s'est pas bornée aux dons en nature; elle s'est occupée de faire poursuivre à des jeunes gens et jeunes filles les études que l'invasion avait interrompues, de faire obtenir du travail à des ouvrières ou employées.

La Société, qui compte dans son comité d'honneur M. Poincaré, président de la République, M. Viviani et tous les ministres français, MM. Carton de Wiart et Vandervelde, le baron Guillaume, ministres de la Belgique, et un grand nombre d'autres personnalités des deux pays, a reçu des encouragements et des dons. Quelques-uns sont particulièrement touchants. De ce nombre paraissent être les adhésions d'enfants, que la société accepte à partir de 1 fr. Un collégien économise sur son argent de poche et chaque fois qu'il a réuni vingt sous, te envoie à l'œuvre pour les petits enfants dont les papas sont malheureux en Allemagne.

Il est à peine besoin de dire que ces dons sont insuffisants. L'œuvre fait un pressant appel au public pour obtenir linge, chaussures, vêtements et... espèces sonnantes !

Le siège social est chez la présidente, Mme Gustave Kahn, 82, rue Vaneau.

ALICE BERTHET.

LES LIVRES

L'auteur de ces récits, qu'on nous assure être « scrupuleusement vrais », est animé de l'excellente intention de peindre la femme française et alliée — telle qu'on apprend enfin depuis un an à la connaître, courageuse, fière, aimante, mais plus soucieuse encore de son honneur, et mieux de l'honneur, que de son amour. Il abandonne avec raison le type convenu de poupée qui trop longtemps a exclusivement retenu l'attention des romanciers.

La sœur de l'aumônier, qui se revêt de la soutane de son frère mort pour aller remplir la promesse faite par lui de porter la bonne parole aux mourants sur le champ de bataille, la petite Alsacienne qui sauve son compatriote et tombe sous les balles allemandes au moment où elle franchit la frontière de la délivrance, les jeunes filles polonaises qui donnent un exemple admirable de pardon des offenses, sont touchantes et bien présentées. Ceux qui aiment s'égayer aux dépens des ennemis trouveront aussi dans ce volume des pages propres à les satisfaire.

Merveilleuses aventures du prince Cocolet
par Mme Hautesource

Mme Hautesource doit connaître à fond les enfants et en même temps elle est très intimement poète. C'est ce qui lui permet de doser avec délicatesse la morale et l'amusement, et de combiner de façon exquise le merveilleux qui plaît à l'imagination enfantine avec un sentiment juste de la nature. Dira-t-on d'un tel livre qu'il est trop en dehors des préoccupations actuelles? Voudrions-nous imposer aux petits l'obsession sanglante où se condamne notre pensée ? Quelle douceur au contraire d'apprendre qu'il est encore quelque part pour eux, loin du carnage et des dévastations, un beau jardin de délices défendu par des canons en chocolat, où les projectiles d'inoffensives dragées, ne donnent même pas d'indigestion ! Mais pour y goûter, ils devront d'abord suivre la petite fée Fleur des Mousses, fille du bon géant Cœur des Bois. Elle les guidera, comme elle fait du prince Cocolet, dans ses domaines parfumés, les accoutumant à écouter les voix des sources et des bestioles, les forçant à surprendre partout le travail patient, obstiné, de la Vie universelle, à découvrir l'Effort à la base de toute beauté. Cela se fera à leur insu, tandis qu'ils erreront dans les dédales de la fourmilière ou gambaderont à la poursuite de l'écureuil. Et quand ils sauront que rien ne s'obtient sans travail, fût-ce des noisettes, et qu'il faut un apprentissage même pour tisser de fils de la Vierge, ils deviendront, comme Cocolet, respectueux de la vie des bêtes, et ménagers des peines d'autrui.

ALICE BERTHET

La paix par le Droit et la Guerre
par A. de Morsier.

Dans un petit volume de 160 pages, supérieurement documenté, M. A. de Morsier retrace l'historique du mouvement pacifiste auquel la catastrophe présente inflige comme un air de naïve vieillerie et d'innocent bavardage. Quoi ! il fut un temps où l'on parlait sans rire d'assurer la Paix par le Droit ! Des hommes qui n'étaient pas plus sots que d'autres se réunissaient périodiquement pour discuter des moyens les plus efficace de supprimer la guerre, et de lui substituer l'Age d'or d'une bonne volonté cordiale des peuples les uns pour les autres ! En quel temps de sa lointaine adolescence l'humanité a-t-elle bien pu faire ce rêve généreux et fou ?

M. de Morsier nous rappelle que pas plus loin qu'hier, en 1907, quarante-quatre Etats participaient à la Conférence de la Haye ; que le *Mouvement pacifiste*, organe du Bureau international permanent de la Paix, tirait à 20.000 exemplaires ; que plus de quarante sociétés avant pour but le rapprochement entre peuples existaient de par le monde ; et que le 11 mai 1913, à cette conférence parlementaire franco-allemande à laquelle assistaient, du côté français, MM. Jaurès Augagneur, Sembat, on entendit M. Haussmann, député au Reichstag déclarer : « Nous vous affirmons l'esprit pacifique profond et sincère qui règne en Allemagne... » Du côté français, on en disait autant, et avec plus de vérité. En Angleterre, en Italie, en Russie, qui est-ce qui songeait à partir en campagne ? Cependant, quelques mois plus tard, réponse ironique à tous ces désirs d'entente, l'Europe était à feu et à sang.

En conclurons-nous qu'il faut désespérer de jamais voir s'établir dans le monde un état de choses qui rendra impossible le retour d'une catastrophe comme celle qui vient de s'abattre sur nous ? Ce n'est pas à cela que nous invite la lecture du consciencieux travail de M. de Morsier. En parcourant ces pages qui proclament si haut les besoins de la raison et de la conscience universelles, on sent à n'en pas douter que de telles aspirations ne peuvent rester toujours sans réponse. Nous traversons de sombres jours; mais comme l'a dit le poète:

En est-il donc moins vrai que la lumière existe,
Et faut-il l'oublier du moment qu'il fait nuit ?

De même qu'au printemps le soleil reparaît, dans sa gloire, vainqueur des brouillards de l'hiver, de même, en son temps, l'idée de paix universelle viendra réchauffer et ranimer le monde... et cette fois, espérons-le, pour ne plus s'éclipser.

J. M. C.

ON NOUS ECRIT

A PROPOS DES CONDUCTRICES DE TRAMWAYS

Après avoir lu l'article de Mme Pauline Rebour, je me permets d'affirmer, en contradiction avec les dires de M. Jaccoud, que les femmes qui ont pris cette résolution (de conduire un tramway) possèdent le sang-froid d'un homme. Leur geste n'en fait-il pas foi?

Et ce Monsieur, Secrétaire de l'Union Syndicale des transports en commun, doit bien savoir que la conduite de ces machines roulant sur rails, ne présente pas de grandes difficultés. Et qu'avec le même temps d'apprentissage une femme conduira tel qu'un homme.

J'affirme cela! Et aussi que le public ne montrera pas plus d'hostilité pour cela qu'il n'en a montré lors du remplacement des receveurs mobilisés par des femmes.

J'ai très souvent parcouru Paris au volant de mon auto et n'ai sur mon passage rien entendu de fâcheux à mon adresse.

Du fait qu'une femme est autorisée à conduire une auto pour son agrément ou pour son travail (ce véhicule comporte une direction difficile qui n'est pas dans les tramways), il n'y a aucune raison, aucune, pour les déclarer incapables en cette matière.

Elles demandent à faire leurs preuves, qu'on les autorise! Et ensuite il sera temps de juger.

Que M. Jaccoud, en bon Français, rectifie son premier mouvement. Et qu'il plaigne et encourage celles qui, pour subvenir aux besoins de leur famille, ne reculent devant aucune besogne.

Renée PERRIN,
rue Camille-Desmoulins.

ÉCHOS

Les femmes Serbes en armes. — La population de la Macédoine serbe s'est armée et formée en bandes pour repousser l'attaque de la Bulgarie. Dans toute la Serbie les réformés, les vieillards et les femmes prennent les armes.

Clara Zetkin libérée. — La « Gazette de Francfort » annonce que la militante socialiste Clara Zetkin, qui, comme on le sait, avait été arrêtée à Suttgart sous la prévention de haute trahison, a été remise en liberté.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

La prochaine assemblée statutaire du Conseil National des Femmes Françaises aura lieu le dimanche 4 octobre à 3 heures de l'après-midi, au Musée Social, 5, rue Las Cases, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Ordre du jour:

Lecture du Procès-Verbal.
Compte-rendu trimestriel.
Comptes-rendus des Sections.
Questions internationales.
Compte-rendu financier.
Divers

N. B. — Mesdames les Déléguées sont priées d'apporter leur carte donnant droit de vote.

UNION FRANÇAISE POUR *LE* SUFFRAGE DES FEMMES

Nos lecteurs sont priés, ainsi que leurs amis, de bien vouloir assister à la Réunion des Membres de l'U. F. S. F., qui aura lieu le Dimanche 14 novembre 1915, à 2 h. 1/2, dans la salle de la « Vie Féminine », 88, avenue des Champs-Elysées.

Ordre du jour:

Appel aux Femmes, par Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de l'U. F. S. F.
Notre programme, par Mme Léon Brunschvicg, Secrétaire générale de l'U. F. S. F.
L'Opinion de la Presse sur l'Activité Féminine, par Mme Pauline Rebour, Secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.
La Question Economique et les Femmes, par Mlle V. Thomson, membre du Comité Central de l'U. F. S. F., Directrice de la « Vie Féminie ».
Les Résultats du Service de Propagande Française à l'Etranger, par Mme Th. Casevitz, Secrétaire déléguée des Sociétés féminines pour la propagande française dans les pays neutres.
Quelques Propositions d'Action Féministe, par Mlle Marthe Bigot, membre du Comité de la Fédération féministe universitaire.

Les membres de l'Union n'ayant pas encore envoyé leur cotisation pour 1915 sont priés de la faire parvenir, avant le 15 novembre, en mandat ou en timbre-poste, à l'adresse de la Trésorière, Mme Desavie, 33, rue Ordener, Paris (18e).

Trousseau du soldat

Le ministère de la guerre communique une note qui devra servir de guide aux personnes désireuses de s'employer pour améliorer le sort des soldats pendant l'hiver qui va venir.

Cette note précise les objets à confectionner ou acheter pour en faire l'objet de dons à nos combattants.

Ce choix est le suivant:

Chaussettes ou bas tricotés en laine pure, à l'exclusion de tous mélange de laine et coton.

Caleçons tricotés épais, autant que possible en laine pure et en laine et coton, mais avec une forte proportion de laine.

Chandails, jerseys enlaine tricotée.

Chaussons fourrés pouvant se porter dans les sabots.

Pantoufles à semelle de cuir.

Pour assurer une juste répartition des effets entre tous les combattants, il est préférable de ne pas donner à ces dons une affectation précise en faveur d'une unité d'un corps de troupes ou d'une formation déterminée.

Si, conformément à cet avis, la destination est laissée à la décision de l'administration, les effets seront expédiés sur le front en première urgence.

Si, au contraire, les donateurs insistent pour qu'il soit tenu compte de leurs intentions en faveur d'une collectivité quelconque, les effets offerts ne pourront être expédiés que lorsque l'on aura constaté que les destinataires désignés ne sont point déjà complètement pourvus.

LIVRES NOUVEAUX

Femmes et gosses héroïque, par Paul d'Ivoi (Flammarion), 3 fr. 50.

Merveilleuses aventures du prince Cocolet, par Mme Hautesource (Delachaux et Mestlé, Neuchâtel, Suisse).

La jeunesse nouvelle. Deux héros de vingt ans, par Henry Bordeaux (Plon-Nourrit et Cie), 1 fr. 50.

La Paix par le droit et la guerre, par A. de Morsier (Société générale d'imprimerie, Genève).

THÉATRES

Comédie Royale. — La danseuse Lyonnelle vient de faire une rentrée triomphale dans « Apportez votre or ». Malgré ses nombreuses représentations, la revue de M. Emile Codey obtient toujours un succès retentissant, ainsi que le « Client de Province », l'acte hilarant de M. G. Timmory et « Pincesse Volupta », avec la troublante Laure Fréville.

J'offre à personne recommandable de partager avec moi ma modeste maison de campagne en Provence. On n'aura pas d'autres frais que la nourriture tout au plus 1 franc ou 1 franc 50. L'Mistarlet, rue d'Ulm, 34.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Pariani**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph : 303.04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 543-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph.: Central 47-58
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.